

**COMMUNE DE SEMERIES**  
**PROCES VERBAL SEANCE du Conseil Municipal**  
**DU MARDI 15 MARS 2023**

L'an deux mil vingt-trois le 15 Mars, à 19 heures, en application des articles L.2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le conseil municipal de la commune de Sémeries, convoqué le 6 Mars 2023 à la mairie de Sémeries

Président : Monsieur Hervé LASPALAS, Maire

**Nombre de conseillers :**

<b>En exercice : 13</b>	<b>Présents : 12</b>	<b>Votants : 12</b>
-------------------------	----------------------	---------------------

**Convocation faite le 6 Mars 2023**

**Etaient Présents** : LASPALAS Hervé, DESCAMPS Daniel, FALEMPIN Philippe, DEQUESNE Philippe, MINET Charlotte, GOULART Thibaut, VANDERSTEENE Sébastien, BETRY Marie-Annick, QUILICO Antoine, PISTERS Isabelle, PERALES-AQUINO Ernesto FOSTIER Séverine

**Ordre du jour :**

- N°1 Délibération Elaboration du Plan Local de l'urbanisme Intercommunal (PLUI) arrêté en Conseil communautaire du 20 Décembre 2022

N° 2 Délibération N° 6 du 23 Février 23 sur le RIFSEEP ajournée

N° 3 Délibération proposant la création d'un groupe de travail sur le projet RIFSEEP

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal.

Monsieur Philippe FALEMPIN est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 23 février 2023 ayant été lu, est approuvé à l'unanimité et signé par le président et le secrétaire.

**N° 1 ELABORATION DU PLAN LOCAL DE L'URBANISME INTERCOMMUNAL ARRETE EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 DECEMBRE 2022**

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 Juin 2017 prenant acte du débat sur les orientations générales du PLUI,

Vu la synthèse du projet et son bilan de concertation présentée aux élus réunis en conférence Intercommunale des Maires en date du 7 Décembre 2022.

Après avoir entendu l'exposé sur le projet de PLUI, il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis sur le "Plan Local d'Urbanisme intercommunal et son programme d'orientation et d'actions Habitat.

Le conseil municipal :

-émet un avis favorable sur le projet de PLUI arrêté par délibération par la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois en séance du 20 Décembre 2022

N° 2 DELIBERATION CADRE RELATIVE AU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS DES SUJETIONS DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL RIFSEEP

Vu la délibération du conseil municipal du 29 Septembre 2022 ayant fait l'objet d'un retrait par la sous-préfecture,

Vu la saisine du Comité Social Territorial en date du 20 Février 2023,

Vu le passage de cette délibération après saisine du cst en date du 23 Février 2023,

Vu la délibération du 30 Aout 2018 prévoyant la mise en place du RIFSEEP et son plafond à 50 % de celui des agents de l'Etat.

Il est proposé dans la délibération passé au CST du 20 Février 23 d'accorder par égalité à tous les agents et aux contractuels,

Après avoir entendu, l'exposé, le conseil municipal DECIDE :

De laisser les plafonds tels qu'en 2018 à 50 % du plafond des agents de l'ETAT

- D'instaurer l'IFSE dans les conditions indiquées ci-dessus pour l'ensemble des agents quel que soit leur statut titulaires, stagiaires, et agents contractuels
- D'instaurer le complément indemnitaire dans les conditions indiquées ci-dessus
- Que les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence
- Que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.

N° 3 DELIBERATION CREAT UN GROUPE DE TRAVAIL CHARGE DE SOUMETTRE UN PROJET SUR LE RIFSEEP

Il n'y a pas lieu de réunir un groupe de travail, la délibération est adoptée et ne modifie pas le montant du plafond de 50 % prévu par la délibération du 30 Aout 2018

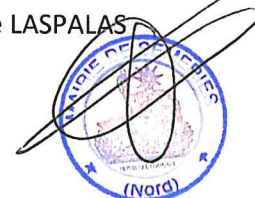
Le secrétaire de séance

Philippe FALEMPIN



Le Président,

Hervé LASPALAS



**COMMUNE DE SEMERIES**  
**LISTE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE du Conseil Municipal**  
**du MARDI 15 MARS 2023**

**N°1 : Elaboration du Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal (PLUi) arrêté en conseil  
communautaire du 20 Décembre 2022**

Délibération approuvée à l'unanimité : 12 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

**N° 2 Délibération cadre relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions des sujétions  
de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)**

Délibération approuvée : 6 POUR 1 CONTRE 5 ABSTENTIONS

Le secrétaire de séance  
Philippe FALEMPIN



Le Maire  
Hervé LASPALAS

